

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2020**

**PRÉSENTS** : Monsieur BRENIER Jean-Yves, Monsieur BRYNIARSKI Christophe, Monsieur ZIMMERMANN Philippe, M. CROLLARD Jean Paul, Madame DOUTEL Estelle, Monsieur CHABUEL Yohann arrivé à 20h45, Madame DOLCI Armelle, Madame ESTEVES Marie-Joséphine, Madame MOUTET Laurence, Madame PEUTOT Yvette, Madame ROCHAT Blandine, Monsieur SPERANDIO David, Monsieur DUPRAS Christophe,

**ABSENTS EXCUSÉS**: Monsieur FONTAINE Johann, Madame LA PLACA Maud,

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Monsieur BRYNIARSKI Christophe

### **2020 – 15 NOMINATION CORRESPONDANT DÉFENSE**

Monsieur le Maire, après avoir donné lecture du courrier du Préfet, demande au Conseil Municipal de désigner un correspondant défense parmi les membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

**DESIGNE**: Monsieur BRYNIARSKI Christophe correspondant défense

**VOTE POUR: 12**

### **2020 – 16 MISE EN PLACE MOYEN DE PAIEMENT – TIPI**

Dans le cadre de la modernisation des services municipaux et de la volonté d'offrir des moyens de paiement modernes et pratiques aux administrés, la ville envisage de poursuivre le développement du paiement en ligne des recettes communales.

Le ministère de l'économie, des finances propose aux collectivités locales un gratuit de paiement par internet pour les régies de recettes municipales service dénommé TIPI Régie.

Il vous est proposé d'adhérer à ce service et d'autoriser la signature de la convention correspondante.

Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDERANT** l'offre de service gratuite de paiement en ligne des recettes publiques locales TIPI régie;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'adhérer au service de paiement en ligne des recettes publiques locales TIPI régie,

**DECIDE** d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer les conventions d'adhésion pour les différentes régies de recettes.

**DECIDE** prendre en charge le coût du commissionnement interbancaire

**VOTE POUR: 12**

**2020–17 CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE ET DE TRÉFONDS  
SUR LA PARCELLE SISE RUE DE LA COMBE, CADASTRÉ B 637 ET B 1342**

Monsieur le maire informe le conseil Municipal de la demande faite par les consorts COURAND et donne lecture du projet de réaménagement parcellaire.

- Considérant que les consorts COURANT souhaitent la constitution d'une servitude de passage et de tréfonds au profit de leur propriété, servitude de passage qui serait implantée sur les parcelles de la commune cadastrée B 637 et B 1342,
- Considérant que la constitution d'une servitude de passage et de tréfonds qui serait implantée le long de la limite divisoire avec la parcelle B 636 ainsi que cela est matérialisé sur le plan joint et qui aurait une largeur de 6 mètres, n'est pas problématique.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**DECIDE :** **Article 1 :** de consentir à la constitution d'une servitude de passage et de tréfonds d'une largeur de 6 mètres sur le terrain communal cadastrée B 637 et B 1342 au profit de la parcelle B 636, avec la création d'un seul accès desservant la dite parcelle

**Article 2 :** de mandater le maire en vue de procéder aux formalités administratives telles qu'elles sont prescrites

**VOTE POUR: 13**

**Questions diverses**

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du recrutement de Madame LASSALLE Sylvie au poste d'adjointe administrative. Un contrat a été établie le 07 septembre pour une durée de 4 mois renouvelable, à raison de 16h30 semaine. Monsieur le Maire précise que Madame LASSALLE est en poste à la Mairie de Chozeau depuis le mois de janvier.
- Monsieur BRYNIARSKI Christophe informe le Conseil Municipal que Madame PRONGUE Cyrille sera en arrêt pour une période de 3 mois, il précise que le recrutement d'une remplaçante est compliqué du fait des horaires de Madame PRONGUE, en effet, elle intervient à l'école sur le temps de midi pour la cantine et à partir de 16h30 pour le ménage de l'école. L'association Osez lui a proposé de recruter 2 personnes (1 contrat de 10h40 hebdomadaire pour le temps cantine – 1 contrat de 10h00 hebdomadaire pour le ménage de l'école). Monsieur BRYNIARSKI Christophe informe le Conseil Municipal que 2 personnes ont été recrutées et ont commencées leur mission le 22 septembre 2020
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a déposé une plainte concernant des propos diffamatoire à son encontre (inscriptions sur la voirie communale rue des Equets). Il précise qu'il sera intraitable sur ce genre de remarques. Il tient également à remercier ses adjoints pour leur soutien.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une invitation à se réunir a été envoyé aux habitants de sainte-Marie de Tortas concernant la problématique de la sécurité, il invite également le Conseil Municipal à participer à ce débat. La réunion est prévue le mercredi 30 octobre à 20h00 à la salle polyvalente.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Directeur du Haut Rhône Dauphinois l'a contacté pour lui signaler qu'une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie pour des dépôts d'ordures qui ont été déposées de nuit sur la RD 65, entre Crémieu et Leyrieu.
- Monsieur CROLLARD Jean-Paul informe le Conseil Municipal que le téléthon aura bien lieu le 14/11/2020 de 09h00 à 17h00, mais que suite à la crise sanitaire et les annonces faites par le gouvernement, la manifestation se déroulera sous forme « réduite » ; petit marché de Noël avec limitation de personnes, vente de diots sur commande et vente de vin. Il précise qu'il sera également mis en place une cagnotte en ligne.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à un appel avec Monsieur le Préfet, celui-ci lui a fait part de la propagation du virus COVID-19 (17 personnes en réanimation sur le département de l'Isère). Monsieur le Maire fait un point sur la situation COVID et précise qu'il est important d'en respecter les gestes barrières et qu'un arrêté sera transmis qui stipulera notamment que tout rassemblement festif dans un lieu public sera limité à 30 personnes.
- Madame ROCHAT Blandine informe le Conseil Municipal qu'une rencontre avec les jeunes de la commune a eu lieu fin juin. Les remarques récoltées ont été remontées à Monsieur ZIMMERMANN Philippe et Madame DOUTEL Estelle (adjoints). Monsieur CROLLARD Jean-Paul signale que des jeunes se réunissent à l'extérieur de la salle polyvalente et que celle-ci a déjà subi des dégradations, il précise qu'il ne sait pas de qui il s'agit, Madame ROCHAT propose d'en discuter avec eux à la prochaine rencontre afin de mettre la situation au clair et leur signaler que si ces dégradations sont de leurs faits, leur demande risque d'en être affectée. Monsieur le Maire rajoute qu'il a eu une entrevue avec 2 jeunes pour éclaircir quelques points et que celle-ci c'est bien passée. Madame MOUTET Laurence précise que suite à leur rencontre, ils souhaiteraient un espace afin de pouvoir être ensemble et au chaud et qu'ils ont également eu l'idée d'un espace extérieur avec matériel de musculation type barres de tractions à installer vers le city stade, Monsieur le Maire propose une visite sur place le lundi 05/10/2020 à 19h00.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'audit énergétique de l'école a eu lieu le 02 septembre 2020. Madame DOUTEL Estelle précise que cet audit a pour objectif de dresser des états des lieux énergétiques du bâtiment et de proposer des solutions et des travaux d'améliorations. Monsieur CROLLARD Jean-Paul pense que certains points doivent être revus et notamment en ce qui concerne la maintenance des appareils. Monsieur le Maire confirme que ce point est à étudier avec le plus grand soin.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux d'assainissement ont débuté, il précise qu'il y a eu quelques informations manquantes dans le courrier distribué aux administrés concernés par les travaux et qu'il reste quelques conventions qui n'ont pas encore été signées. Il rajoute que le chantier avance bien et que la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné profite des travaux pour changer les réseaux d'eau et les capteurs.
- Monsieur CROLLARD Jean-Paul informe le Conseil Municipal que des devis pour les voies communales chemin de Bichissois et rue de la Madone ont été demandés à l'entreprise CLEMA, il précise que pour 100 m de long, il faut prévoir ± 10 000 €.
- Monsieur BRYNIARSKI Christophe informe le Conseil Municipal qu'un nouvel employé communal a été mis à disposition par l'association OSEZ en remplacement de Monsieur RAY.

Fin de la séance : 22h47